AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 18-6-80691418

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "CENTRE"

(CHER, EURE-ET-LOIR, INDRE, INDRE-ET-LOIRE, LOIR-ET-CHER, LOIRET)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

93, rue de Curambourg - B.P. 210 - 45403 FLEURY-LES-AUBRAIS CEDEX

Téléphone : 86-36-24

Commission Paritaire de Presse n° 530 AD

ABONNEMENT ANNUEL : 60 F

M. le Sous-Régisseur de recettes de la D.D.A. du Loiret

93, rue de Curambourg - B.P. 210

45403 FLEURY-LES-AUBRAIS CEDEX

BULLETIN TECHNIQUE N° 305 — 17 JUIN 1980

DORYPHORE

/POMMES DE TERRE/

Des larves de la taille d'un grain de blé sont observées dans certaines cultures. Ce stade larvaire nécessite une intervention. Il est rappelé que la lutte contre le doryphore est obligatoire.

Les insecticides homologués ou en autorisation provisoire de vente pour combattre le doryphore sont les suivants : AZINPHOS ETHYL ou METHYL (Gusathion, Carfène, Pancide, Sepizin, ...) : 40 - CARBARYL (Sevin, Kumital ...) : 75 ou 1000 g/ha en poudrage - CHLORFENVINPHOS (Birlane) : 25 - DECAMETHRINE (Decis) : 0,75 - DIOXACARBE (Elocron) : 60 - ENDOSULFAN (Thiodan, Insectophène, ...) : 35 ou 450 g/ha en poudrage - FENVALERATE (Sumicidin) : 5 - LINDANE (Nombreuses spécialités) : 8 ou 100 g/ha en poudrage - METHIDATHION (Ultracide) : 30 - METHIOCARBE appelé encore MERCAPTODIMETHUR (Mesurol 50) : 100 - PHOSALONE (Azophène, Zolone) : 60 ou 800 g/ha en poudrage - PHOSMET (Imidan) : 50 - PHOSPHAMIDON (Dimécron) : 30 - PROMECARBE (Minotor, Carbamult) : 75 - ROTENONE (Cubérol) : 10 ou 100 g/ha en poudrage - TOXAPHENE et POLYCHLOROCAMPHANES (Sopraphène, Phénoryl) : 150 ou 1500 g/ha en poudrage.

Les insecticides indiqués s'utilisent en pulvérisation et les doses sont exprimées en grammes de matière active par hectolitre d'eau. Certains d'entre eux peuvent également être appliqués en poudrage et les doses sont alors exprimées en grammes de matière active par hectare.

Il existe aussi de très nombreuses spécialités utilisables contre le doryphore et qui sont composées de plusieurs matières actives.

MILDIOU

Aucune tache de maladie n'a encore été observée ou signalée. Cependant les pluies orageuses de ces derniers jours ont pu causer les premières contaminations dont les manifestations risquent de passer inaperçues.

En conséquence, dans les cultures dont la végétation est bien développée et qui ne sont pas destinées à un prochain arrachage, il est conseillé d'effectuer dans les prochains jours un premier traitement préventif avec l'un des fongicides suivants : CAPTAFOL (Difosan Flo, Orthodifolatan) : 160 - CHLOROTHALONIL (Daconil) : 150 - CUIVRE (Nombreuses spécialités) : 500 de Cuivre métal - CURZATE en association avec d'autres fongicides (plusieurs spécialités) - FOLPEL (Nombreuses spécialités) : 150 - MANCOZEBE (Dithane LF ou M 45, Sandozèbe) : 160 - MANEBE (Nombreuses spécialités) : 160 - METALAXYL (Acylon) en association avec d'autres fongicides (plusieurs spécialités) - METIRAME DE ZINC (Polyram) : 200 - PROPINEBE (Antracol) : 200 - ZINEBE (Nombreuses spécialités) : 200 ou avec l'une des très nombreuses spécialités associant plusieurs fongicides organiques seuls ou avec du cuivre.

Les doses sont exprimées en grammes de matière active par hectolitre d'eau.

Il convient de préciser que les fongicides à base de CURZATE doivent être utilisés en traitement préventif, mais l'action du CURZATE permet la destruction du champignon deux à trois jours après sa pénétration. Quant au METALAXYL il est absorbé très rapidement par la plante et n'est donc pas lessivable. Il protège les organes formés après l'intervention et sa persistance d'action est de l'ordre de deux semaines.

.../... P430

Imprimerie de la Station "Centre" - Le Directeur-Gérant : P. JOURNET

Le traitement contre le mildiou pourra être associé à celui qui est dirigé contre le doryphore.

Il est demandé à tous les agriculteurs, dans le cadre du concours pour la détection des foyers primaires de mildiou, de bien vouloir envoyer au Service de la Protection des Végétaux les premières taches de maladie qu'ils pourraient découvrir dans leurs cultures ou sur des repousses même issues de tas de déchets.

MILDIOU / VIGNES /

Un foyer primaire a été découvert la semaine dernière à VERDIGNY (18) dans le Sancerrois.

Les conditions climatiques de ces derniers jours ont été très favorables à la maladie et en l'absence de protection des contaminations ont pu se produire. Si le traitement conseillé dans le Bulletin Technique du 10 Juin n'a pas été réalisé il est urgent d'intervenir. La floraison, stade où la vigne est particulièrement sensible, a débuté dans les situations précoces. Il convient de renouveler, dans les vignes où sont utilisés des fongicides systémiques, toute protection réalisée depuis plus de 14 jours.

Après une forte pluie d'orage, 15 à 20 mm d'eau tombée en quelques minutes ou une pluie fine de 20 à 30 mm, une nouvelle application doit être exécutée immédiatement sans attendre un nouvel avis de la Station d'Avertissements Agricoles si l'on n'utilise pas de fongicides systémiques.

Dans le cadre du concours pour la détection des foyers primaires de mildiou nous demandons aux viticulteurs de bien vouloir rechercher les premières taches de la maladie et les adresser à la Station d'Avertissements Agricoles du Service de la Protection des Végétaux.

VERS DE LA GRAPPE

Le premier vol est terminé et les oeufs pondus fin Mai sont éclos.

Les indications contenues dans le Bulletin Technique du 10 Juin demeurent toujours valables.

BOTRYTIS

Comme indiqué dans le Bulletin Technique du 3 Juin les attaques sur grappes sont à craindre par temps orageux ; il convient d'intervenir dès les premières disparitions de grappes.

PYRALE DU MAIS / MAIS /

A l'exception des postes de piégeage sexuel en situation tardive (Nord du département de l'Eure-et-Loir), quelques papillons ont été capturés ces derniers jours dans l'ensemble du réseau. Dans les élevages la nymphose n'a pas encore débuté pour la majorité des chenilles.

En complément à la liste des produits autorisés à la vente pour lutter contre la pyrale du maïs publiée dans le Bulletin Technique du 3 Juin il convient d'ajouter la spécialité commerciale KRISS 2,5 G dont la teneur en PARATHION est de 2,5 %.

PUCERONS

A la suite des observations réalisées lors de la dernière campagne, seule l'action directe de très fortes populations de pucerons sont à craindre sur de très jeunes cultures de maïs ou plus tardivement en cas de sécheresse, sur des cultures non irriguées.

PUCERONS /BETTERAVES SUCRIERES/

Le puceron vert (Myzus persicae) est toujours l'espèce la plus fréquemment capturée dans le réseau de postes de piégeage. Il convient d'assurer la protection des cultures n'ayant pas atteint le stade 10 feuilles vraies comme indiqué dans le Bulletin Technique du 10 Juin.

.../...

PUCERONS / TOURNESOL /

Dans certaines cultures de tournesol de fortes colonies de pucerons verts (Brachycaudus helicrysi) sont observées sur capitule. Si un temps chaud et humide s'installait une rapide disparition de ces pucerons pourrait être observée.

En présence de forte population il est possible d'intervenir avec du PIRIMICARB (Pirimor) à raison de 0,350 kg de produit commercial par hectare. En l'absence de résultats d'essais la rentabilité de cette intervention n'est pas assurée.

BLES TENDRES D'HIVER / CEREALES/

Dans de nombreuses cultures la floraison se termine et le stade amande aqueuse est atteint.

- MALADIES -

Les conditions climatiques de ces derniers jours ont été favorables aux contaminations de fusariose et de septoriose sur épis. Il est maintenant possible de constater les premières attaques sur épis consécutives aux pluies de la fin Mai.

Un développement important de la rouille brune est noté dans certaines parcelles des départements de l'Indre et de Loir-et-Cher. L'efficacité des fongicides actuellement commercialisés étant moyenne sur cette maladie il convient de réaliser une application de fongicide dès l'apparition de la maladie. Les meilleurs résultats ont été obtenus avec OXYCARBOXINE, le TRIADIMEFON et la TRIFORINE. Les associations à base de benzimidazoles et de dithiocarbamates ont une efficacité souvent insuffisante.

Une surveillance des parcelles atteintes de rouille jaune est toujours nécessaire.

Rappelons que tout traitement fongicide ne se justifie plus sur les cultures de blé tendre.d'hiver quinze jours après la floraison.

- RAVAGEURS -

Dans certaines situations un développement tardif des pucerons est observé. Dans quelques parcelles des départements de l'INDRE (régions de CHATEAUROUX, CHATILLON et PALLUAU SUR INDRE), de l'INDRE-ET-LOIRE (régions de GENILLE, PERUSSON et NOYANT) et de LOIR-ET-CHER (régions de VALLAIRE, CHITENAY, MER, OUCQUES et ST QUENTIN DU TROO) des interventions sont nécessaires ou vont l'être dans les prochains jours si un développement des colonies de pucerons est toujours constaté. Il est à noter que, grâce à des conditions très favorables aux champignons parasites des pucerons, certaines populations risquent d'être décimées dans un proche avenir.

Il convient d'intervenir lorsqu'un épi sur deux est colonisé par au-moins cinq pucerons. A partir du stade "grain pâteux" les cultures ne sont plus sensibles à ces ravageurs. La liste des produits utilisables pour lutter contre les pucerons des épis a été publiée dans le Bulletin Technique du 3 Juin.

Avec la fin floraison s'achève la période de sensibilité des cultures aux cécidomyies. Aucun vol important n'a été signalé ces derniers jours.

ACARIENS /PEPINIERES-HORTICULTURE-ESPACES VERTS/

Des pullulations importantes viennent d'être observées sur de nombreux arbres en pépinières (conifères). Il peut être nécessaire d'intervenir avec un acaricide spécifique. On choisira de préférence un acaricide susceptible de détruire les trois formes d'acariens. Peuvent être notamment utilisés le DICOFOL, le BENZOXIMATE, le BROMOPROPYLATE, l'AMITRAZE, ...

OIDIUM DU CHENE

Les premières taches viennent d'être observées sur feuilles de chêne. Afin de limiter les dégâts on pourra utiliser le SOUFRE MICRONISE mouillable à la dose de 600 - 750 grammes par hectolitre.

OIDIUM DU LAURIER CERISE

Les premières taches d'oïdium ont été décelées sur les jeunes pousses feuillées de l'année. Compte tenu des dégâts qui résultent de la maladie (déformation, perforations, nécroses) il est important de limiter la maladie et on pourra intervenir avec l'une des matières actives suivantes : BUPIRIMATE (25 g/hl) - DITALIMFOS (50 g/hl) - DODEMORPHE ACETATE (100 g/hl) - PYRAZOPHOS (30 g/hl) - SOUFRE MICRONISE (600 g/hl au maximum).

Le Chef de la Circonscription Phytosanitaire "CENTRE" : G. BENAS